

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 05 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

DATE DE CONVOCATION

30/10/2024

DATE D'AFFICHAGE

30/10/2024

Mme Sonia LAGARDE Mme Chantal BOUYE M. Patrick GUILLON M. Tristan DERYCKE Mme Diane BUI-DUYET M. Warren NAXUE Mme Françoise SUVE

M. Marc ZEISEL
Mme Pascale SERVENT
Mme Cindy PRALONG
M. Philippe BLAISE
Mme Naïa WATEOU
Mme Valérie LAROOUE

Mme Valérie LAROQUE
M. Christophe DELESSERT
Mme Stéphanie PAIMAN
M. Alexandre MACHFUL
M. Bruno CAPY

Mme Tuilogona O'CONNOR M. Marc LE LEIZOUR Mme Kimberley BARONI M. Christophe DELIERE M. Michel DESMEUZES Mme Christine BELLET

M. Jean-Marie FIRMIN-GUION Mme Liliane CONDOUMY M. Claude CHARLOT Mme Muriel GERMAIN M. Patrick SAKOUMORI Mme Christiane SARIDJAN M. Daniel HINSCHBERGER Mme Magali MANUOHALALO M. Jérémie KATIDJO-MONNIER

M. Emmanuel BERART
M. Bernard LAVANDIER
M. Jonas TAOFIFENUA

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES:

Nombre de : 53 M. Jean-Pierre DELRIEU
Nombre de conseillers en exercice Mme Fabienne CHARDIGNY
Nombre de présents : 35
Nombre de votants (11 procurations) 35
M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Fabienne CHARDIGNY
Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Makaokio FIHIPALAI
M. Joseph BOANEMOA
Mme Laurie HUMUNI
Mme Christine LE SAINT

M. Michel FONGUE Mme Janine BAJON Mme Vaimoe ALBANESE Mme Isabelle LAFLEUR M. Nicolas BRIGNONE M. Luc BRUN

Mme Charlotte THAIAWE Mme Laurène CASSAGNE Mme Veylma FALAEO M. Eric MELTESALE

Mme Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

Page 2/3

DELIBERATION N°2024-1183

relative à l'emploi de crédits pour dépenses imprévues

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 5 novembre 2024

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment son article L. 221-4,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2024-263 du 13 mars 2024 modifiée relative au budget principal primitif pour l'exercice 2024,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/108 du 30 octobre 2024,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE:

ARTICLE 1er /

Le conseil municipal prend acte du fait que l'emploi de crédits pour dépenses imprévues pour un montant total de 3 115 020 francs CFP, dont 871 870 francs CFP en investissement et 2 243 150 francs CFP en fonctionnement, a été exposé en séance publique.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 988-200012508-20241105-2827-DE-1-1 Réception par le Haut-commissariat : 8 novembre 2024 DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 5 NOVEMBRE 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 8 novembre 2024

Notification:

Page 3/3

Le secrétaire de séance,

Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES:

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- MISE EN LIGNE	1